



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

GC/DaG
SA/ARVA2023-07

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur Romain BOTHET - 3ème Adjoint**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté SA/ARVA2020-21 du 29 juillet 2020 portant délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Romain BOTHET en matière de :

- Attractivité,
- développement durable,
- transition écologique,

et donnant délégation selon les mêmes termes, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur Alain LIMANTON,


CONSIDERANT que Monsieur Alain LIMANTON a démissionné de ses fonctions de Conseiller Municipal,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseiller municipal délégué,

ARRÊTE


Article 1er – L'arrêté SA/ARVA2020-21 du 29 juillet 2020, mentionné ci-dessus, est abrogé.

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Romain BOTHET, 3ème Adjoint**, l’instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d’exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Attractivité Développement durable Transition écologique</i>	

Article 3 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d’absence ou d’empêchement du 3ème Adjoint susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Didier AUBRY**, Conseiller municipal délégué

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Attractivité Développement durable Transition écologique</i>	

Article 4 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d’Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu’aux intéressés.

Article 5 – Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l’intéressé(e).



Fait à Alençon, le 12 DEC. 2023
Le Maire d’Alençon,



Joaquim PUEYO